

La récidive (légale), c'est...

La récidive est la situation dans laquelle un individu, **déjà condamné** définitivement pour certains faits par une décision française ou d'un État membre de l'Union Européenne (premier terme), **commet**, dans certaines conditions (tenant au délai et à la nature de l'infraction) **une nouvelle infraction** (second terme).

Il y a condamnation définitive :

- 1.lorsque le délai pour exercer une voie de recours est épuisé ;
- 2.lorsque toutes les voies de recours sont épuisées.

On distingue...

RÉCIDIVE GÉNÉRALE
N'exige pas que le comportement illégal qui est jugé soit de même nature que celui qui a déjà donné lieu à condamnation.

RÉCIDIVE SPÉCIALE
La nouvelle infraction doit être identique ou assimilée comme telle par la loi à celle qui a donné lieu à condamnation.

RÉCIDIVE PERPÉTUELLE
La récidive s'applique quel que soit le laps de temps qui s'est écoulé entre la première et la seconde infraction.

RÉCIDIVE TEMPORAIRE
Il faut que la commission de la nouvelle infraction survienne dans un délai maximal fixé par la loi par rapport à la date de condamnation.

Remarque :
En matière de crime, la récidive est toujours perpétuelle et générale.

* Chiffres clés de la récidive en matière de violences sexuelles (2025)

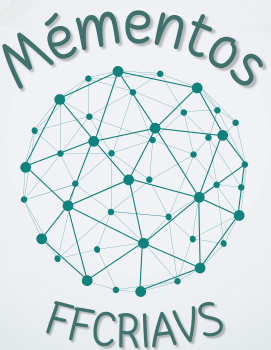
	Délit sexuels	Viol
En récidive légale	7,2 %	5,5 %
En réitération à caractère sexuel	14,1 %	20,6 %

Environ 20% des condamnés pour violences sexuelles en 2024 l'avait déjà été pour ce type d'infraction.

Environ 40% des condamnés en 2024 (toute infraction confondu) était déjà connu de la justice (récidive ou réitération).

Chez les mineurs : « certains experts estiment que le **taux de récidive est d'environ 8 %** dans les deux ans suivant l'infraction et qu'il devient quasi nul lorsque le jeune n'a pas récidivé dans les cinq années qui suivent. »

*** Textes de référence**
✓ Code pénal : article 132-8 et suivants.
https://www.justice.gouv.fr/sites/default/files/2024-10/Chiffres_Clés_2024_en_ligne.pdf
https://www.ffcriavs.org/boite_outils/documents/310/



Venez découvrir toute la collection sur le site : www.ffcriavs.org

La récidive (légale)



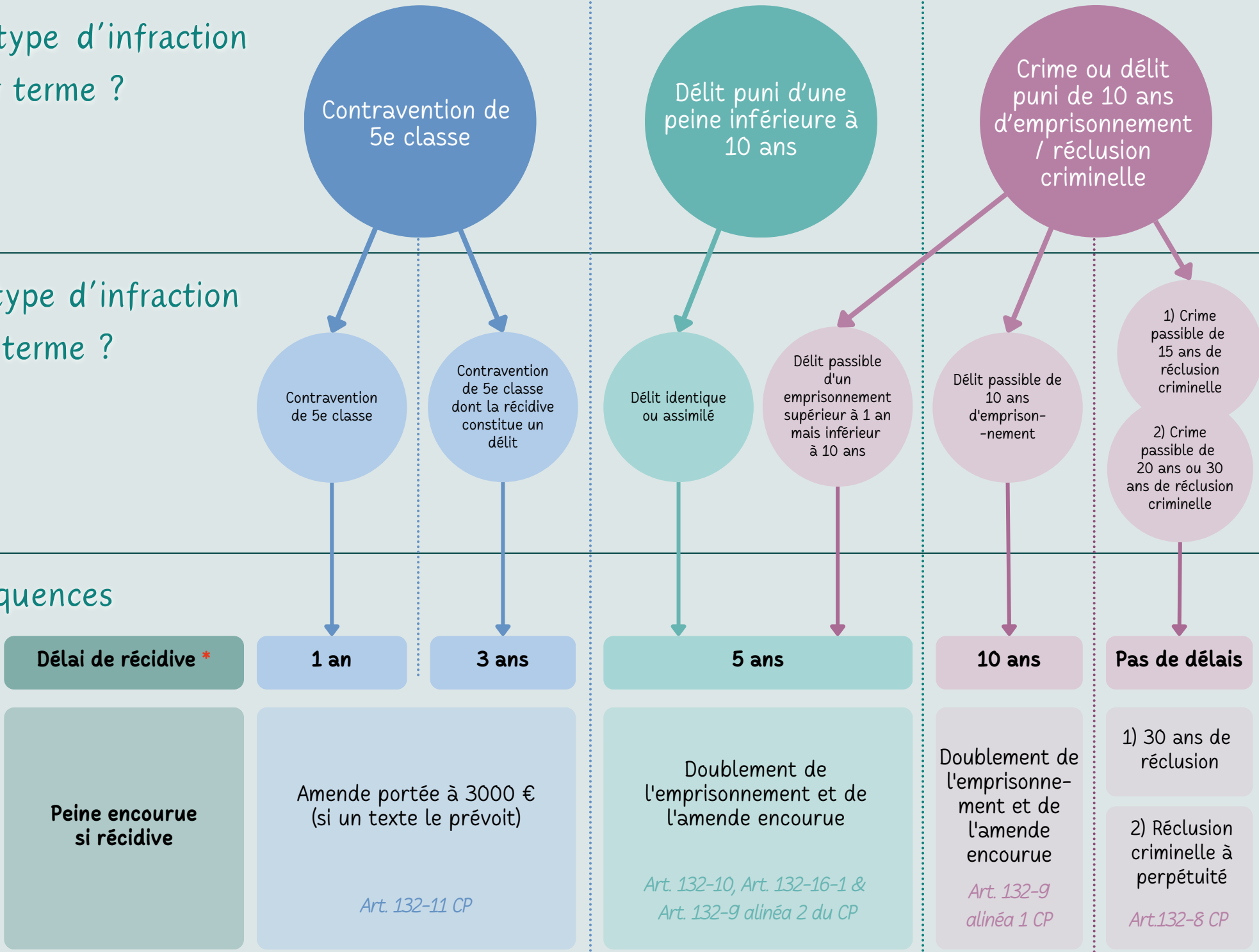
Elaboré avec le concours du CRIAVS Picardie
Mise en forme CRIAVS Lorraine

Mise à jour : Juillet 2026

1 Quel type d'infraction au 1er terme ?

2 Quel type d'infraction au 2e terme ?

3 Conséquences



* Délai qui court à compter de l'expiration ou de la prescription de la précédente peine